

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-DEP-020

**AVIS DES EXPERTS DÉLÉGUÉS
de la Commission Espèces Protégées**

Art L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre de la demande : 2019-00933-011-001

Nom du projet :

Réactivation de la dynamique fluviale du Rhône sur les marges alluviales de Baix et de la lône de Géronton

Demande d'autorisation environnementale : non

Lieu des opérations :

Département : 07

Commune : Baix

Bénéficiaire :

Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Motivations ou conditions :

Lors de la commission thématique du jeudi 14 mai 2020, les experts délégués ont examiné la demande de dérogation aux mesures de protection des espèces au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement relative à la réactivation de la dynamique fluviale du Rhône sur les marges alluviales de Baix et de la lône de Géronton.

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de dérogation espèces protégées et du retour d'expérience d'autres travaux de restauration des marges alluviales du fleuve, les experts délégués de la commission prennent un avis favorable assorti de quatre remarques.

- Le protocole de limitation de la colonisation de la renouée du japon est apparu efficace sur d'autres sites, il convient toutefois dans les premières années de bloquer la recolonisation sur les quelques points de repousse.
- Les démarches lourdes de réimplantation de la grande Naiade peuvent être évitées car cette espèce devrait se développer spontanément sur les substrats favorables post- restauration. De plus les crues morphogènes ultérieures devraient permettre de développer des habitats favorables à cette espèce.
- Les mares favorables aux batraciens sont dans la zone soumise à la dynamique

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



fluviale. Elles ont donc vocation à être remaniées et colonisées par l'ichtyofaune. Il serait intéressant d'étudier la faisabilité de recréation de mares de substitution plus éloignées de l'axe du Rhône et moins concernées par la dynamique fluviale

- Enfin il sera nécessaire de préciser les protocoles de suivis, pour la jussie qui peut nécessiter des interventions, mais aussi pour les odonates (Gomphidés en particulier) ou mammifères (castor, putois...) afin de poursuivre la capitalisation des retours d'expérience de ce type de travaux de restauration de la dynamique fluviale du Rhône.

**Par délégation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne
Rhône-Alpes**

Nom et prénom du délégataire : Hervé Coquillart, Vice Président

Avis : Favorable

Fait le : 14/05/2020

Signature :